



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 10236

Texte de la question

Mme Bernadette Issac-Sibille demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, s'il ne lui semblerait pas opportun, et ce afin de développer le tourisme en France à l'échéance du marché unique européen, de créer un CAP de garçon serveur, qui permettrait d'offrir un enseignement agréé avec perfectionnement de l'accueil et pratique de langues étrangères.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10236

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 934